Réunion téléphonée du BE
Le 16 mars 2020 18h30-19H30

Elus présents : BOISSIERE Daniel, DIZIER Séverine, GUIRAUD Philippe, PARIS Jérôme, PERROUX Philippe, TAURIN Jean.
Salariés présents : AMO Thomas, CAMACHO Soledad, GERARD Franck.

Le Président ouvre la séance en donnant quelques informations :

- La Fédération Française de Triathlon et l'ITU a décidé de suspendre l'ensemble de ses compétitions et rassemblements ainsi que des entraînements en groupe en raison du coronavirus jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent la reprise de ces activités".

- L'AG Fédérale prévue le 4 avril à Valence est reportée au 20 juin à Valence.

- Le CA Fédéral du 21 mars se fera en visioconférence.

- Demain soir (17 mars) est prévu une réunion fédérale en visioconférence ayant pour but de répondre aux interrogations liées au Coronavirus.

- Le Championnat de France Jeunes et adultes de Duathlon du 3 mai est reporté au 10 et 11 octobre 2020.

- L'étape 1 du Grand Prix de Duathlon de Paillencourt du 29 mars est reportée au 12 juillet.

- Certains championnats de France risquent de ne pas avoir lieu cette année suite aux annulations en rapport avec le Coronavirus.

Point et perspective sur l'embauche Agent Administratif

Nous avons reçu 15 candidatures avec un majorité de femmes (seulement 2 hommes) avec des profils variés que ce soit en qualification, expérience, âge…
Un entretien était prévu le 28 mars.
Compte tenu de la situation actuelle, la prise de poste ne se fera pas avant juin.
Daniel, Jean et Philippe PERROUX vont étudier les différentes candidatures et feront un point en fin de semaine.
Philippe PERROUX répondra aux personnes non retenues ainsi qu'aux personnes retenues pour les informer du report de la prise du poste compte tenue de la situation actuelle. Les éventuels entretiens se feront certainement par téléphone.

Emploi / activité : de nos salarié (2 CTL, Soledad, Nicolas)

Les 2 CTL et Soledad sont en télétravail, il en est de même pour Nicolas en dehors de ses périodes de cours, jusqu'à fin mars. Tous les rendez-vous physiques et les déplacements sont annulés.
Pour la suite, nous ferons le point sans exclure la possibilité de mettre les salariés en chômage partiel. Dans ce cas, si cela entraine une perte de salaire pour les salariés, la Ligue compensera la différence afin que les salariés n'aient aucune perte de salaire.

Le SMC (Salaire Minimum Conventionnel) a pris 1,5 % au 1er janvier 2020.
Monsieur Dobaria de PSA 31 (notre prestataire de la paie) applique cette augmentation systématiquement aux salariés au minimum de leur groupe (c'est le cas pour Franck et Thomas qui sont au minimum du groupe 5 de la CCNS).
Si un salarié est au-dessus, la décision revient à l'employeur (c'est le cas pour Soledad qui est au groupe 5 + 5 % de la CCNS).
Cela avait déjà été le cas il y a 2 ans, nous avions alors fait un ajustement pour les salariés concernés, mais le PV ne mentionnait pas que cela serait systématique à chaque fois que le SMC augmenterait.
Deux questions sont votées à ce sujet :
1/ Lors de chaque augmentation du SMC, tous les salariés y compris ceux qui sont au-dessus du minimum de leur groupe sont aussi augmentés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le BE.
2/ Concernant Soledad qui n'a pas été augmentée en janvier 2020, un ajustement sera effectué. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le BE.
Pour être valides, ces 2 questions doivent être votées en CA. Elles seront mises à l'ordre du jour lors de notre prochain CA du 13 juin 2020.

Forfait jour pour les CTL :
Jean va recontacter M. Dobaria à ce sujet, car selon Monsieur Dobaria, seuls les salariés cadres peuvent bénéficier du forfait jour.
Jean va également contacter la responsable RH de la F.F.TRI., Delphine LABORDE.

Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat 2019 :
Lors du dernier CA (8 février), nous avions voté l'attribution de cette prime pour nos salariés en CDI ainsi que le montant.
Cette prime n'a toujours pas été versée car nous sommes dans l'attente de la parution du décret d'application.
Cette prime doit être payée avant le 30 juin 2020.

Calendrier et compétitions régionales et projection financière

Jean a fait une estimation approximative afin de chiffrer la perte pour la Ligue suite à l'annulation de certaines manifestations.

Cela représenterait environ :
- 7 000 € en cas d'annulation des manifestations du 21 mars jusqu'au 1er mai,
- 18 500 € en cas d'annulation des manifestations du 21 mars jusqu'au 15 juin.

Jérôme propose d'envisager la mise en place un dispositif exceptionnel afin d'aider les organisations qui vont avoir une grosse perte qui les mettraient à mal dans la mesure du possible.

Les CTL auront pour mission cette semaine de contacter tous les organisateurs des manifestations ayant lieu jusqu'au 1er mai dans un premier temps afin de savoir si leur manifestation est annulée ou reportée et leur demander ce qu'ils attendent de la Ligue.

Questions diverses

Nicolas et Jean travaillent sur la recherche de partenaires.
2 conventions sont en cours. A ce titre, chaque convention fera l'objet d'un rapide BE téléphone.

Jean nous informe que OPEL nous a livré le fourgon aujourd'hui.
Le partenariat avec OPEL, qui n'était qu'oral jusqu'à présent, prévoyait le flocage du fourgon avec une pub d'OPEL Toulouse. Compte tenu de l'impact du Coronavirus, cela pourrait être reporté sur un an ou plus.
Le fourgon est assuré, dans les mêmes conditions que l'autre. A voir si nous l'assurons différemment, par exemple chaque personne qui prend le fourgon de la ligue utilise sa propre assurance ou envisager un chèque de caution (voir avec Robert, responsable du matériel).

Lundi prochain, 23 mars, un point sera fait avec le B.E, Philippe PERROUX, les 2 CTL et Soledad.

Le Président clôture la séance à 19h30.

Daniel BOISSIERE	Jérôme PARIS	Philippe GUIRAUD
Président	Vice-Président	Secrétaire